

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-469294

OS

ND. 43017

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 11645

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL IDRISI Touria

Date de naissance : 06/01/1971

Adresse : Siège RAM. CASA - ANFA

Tél. : 0667862 069

Total des frais engagés : 1581,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : DR. Khalid BEN YOUSSEF

Date de consultation : 17 OCT. 2020

Nom et prénom du malade : KERCHAOU EL TAJI ASHRAF

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : Conjoint

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Enfant

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : Touria

Le : 02/10/2020

VÉTÉRINAIRE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/07/2020	G 1	300,00		INP : 09110000000000000000 Dr. Khalid Benjelloun Spécialité ORL Clinique ORL Benjelloun 198, Bd. Ghazi Tél: 0322 99 42 41 . Fax: 0322 99 42 41

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/07/2020	481,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

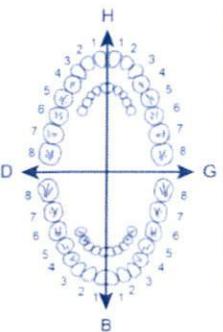
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	22/07/2020	Bonjour (CPT)	200,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

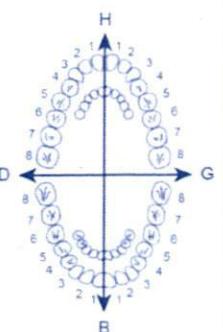
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COUVERTURE
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

03 OCT 2020
DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

مصحة بوسيجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR

O.R.L.

Dr B. MOKRIM

Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI

O.R.L.

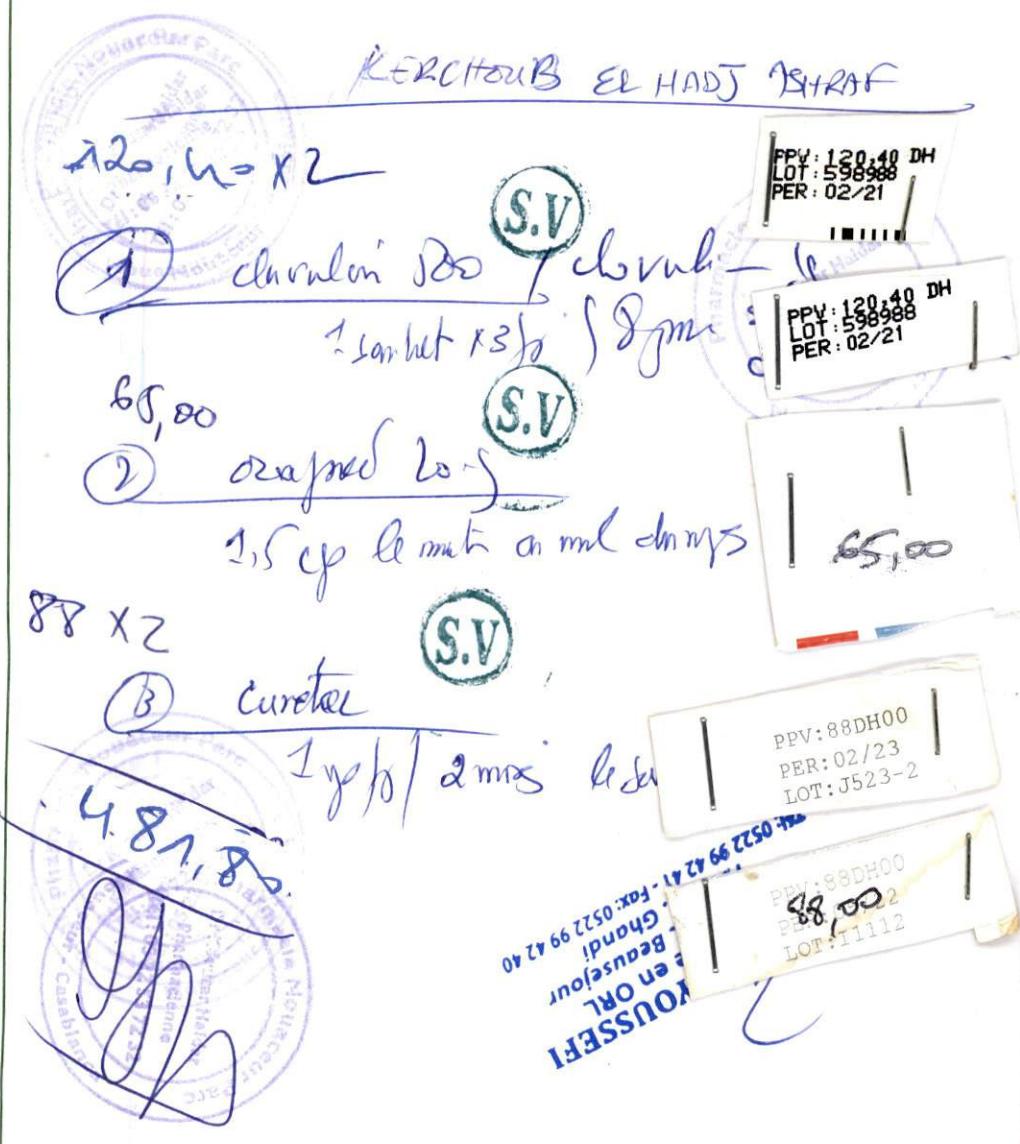
Immuno-allergologie

Dr M. BERRADA
SOUNNI

O.R.L.

Chirurgie Maxillo-Faciale
et Esthétique

le 22/07/2020



مصحة بوسيجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR

O.R.L.

Dr B. MOKRIM

Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI

O.R.L.

Immuno-allergologie

Dr M. BERRADA

SOUNNI

O.R.L.

Chirurgie Maxillo-Faciale
et Esthétique

le 22/07/2020

Dr KERDITOURB el MOJ Ashraf

dr. kerditourb
obstetrics
maternal
• dental clinic
• sous contrôles

① Dr. Khalid YOUSSEFI

Dr. Khalid YOUSSEFI
Spécialité en ORL
Clinique ORL Beausejour
198, Bd. Ghandi
Tél: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 40

Radiologie Ghandi 282
282, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 05 22 77 45 45

Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Facture

N° :2428/2020

Casablanca, le 22/07/2020

Nom patient : **KERCHOUB EL HADJ ASHRAF**

Examen(s) réalisé(s) :

BLONDEAU SCANNER

Montant : **huit cents (800 DH)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
HUIT CENTS DH

REGLEMENT : ESPECES

*RadioLogie Ghandi 282
282, Bd. Ghandi - Casablanca
Tel. 05 22 77 45 45
Tel. 05 22 77 45 45*

Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Casablanca, le 22/07/2020

Patient : KERCHOUB EL HADJ ASHRAF

Prescripteur : Dr YOUSSEFI KHALID

TDM DES SINUS DE LA FACE

TECHNIQUE : Acquisition hélicoïdale avec reconstruction axiale et coronale.

RESULTAT:

- Epaississement muqueux polypoïde en cadre au niveau des 2 sinus maxillaires plus marqué à gauche où on note un comblement infundibulaire.
- Absence d'obstruction méatique.
- Comblement minime de quelques cellules ethmoïdales bilatérales.
- Aération normale du sinus frontal et du sinus sphénoïdal.
- Latéro-déviation de la pyramide nasale vers la droite avec double déviation en S de la cloison nasale.
- Les fosses nasales sont libres. A noter une hypertrophie muqueuse du cornet inférieur droit.
- Absence d'anomalie des structures osseuses.
- Important épaississement de la paroi postéro-supérieure du cavum comblant la lumière naso-pharyngée.

CONCLUSION :

- Aspect TDM de sinusite chronique maxillaire bilatérale.
- Latéro-déviation de la pyramide nasale vers la droite avec double déviation en S de la cloison nasale.
- Hypertrophie des végétations adénoïdes responsable d'un rétrécissement de la filière aérienne.

DR YAHIA KETTANI
Cordialement
Radiologue Ghandi 282
INPE: 09/200329
DR KETTANI